

MAISONS FRANCE CONFORT
Société anonyme au capital de 1 250 000 euros
Siège social : 2 route d'Ancinnes – 61000 ALENCON
095 720 314 RCS ALENCON

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 20 mai 2011. L'avis de réunion a été publié au BALO du 15 avril 2011.

1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres pour la **période du 28 mai 2010 au 31 mars 2011** :

		Animation du titre	Actionnariat salarié	Opérations de croissance externe	Couverture de valeurs mobilières	Annulation	Total
Achats	Nombre d'actions	157 566	0	0	0	0	157 566
	Prix moyen	32,41 €	0	0	0	0	
	Montant	5 106 760	0	0	0	0	5 106 760
	Volume des actions utilisées (1)	100 %	0	0	0	0	100%
Ventes / transferts	Nb d'actions	151 256	3 400	863	(4)		155 519
	Prix moyen	32,28 €	58	28,95 €			
	Montant	4 881 947	197 200	24 984			5 104 131

2) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 mars 2011 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 43 863 représentant 0,63 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 13.863
- Opérations de croissance externe : 15.000
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 15 000
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

3) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 20 mai 2011
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 693.759 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 43.863 (soit 0,63 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 649.896 actions (soit 9,36 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 80 euros
- **Montant maximal du programme** : 55.500.720 euros
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.
Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **Objectifs** :
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Maisons France Confort par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
 - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2011 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 20 mai 2011 soit jusqu'au 20 novembre 2012.

La présente publication est disponible sur le site de la société www.groupe-mfc.com

Code ISIN : FR 0004159473

Indices : SBF 250, CAC Mid & Small 190

Contacts : Patrick Vandromme,
Président Directeur Général
Tél : 02 33 80 66 61
E-mail : pvandromme@maisonfc.fr

Jean Christophe GODET
Directeur Administratif et Financier
Tél : 02 33 80 66 61
E-mail : jcgodet@maisonfc.fr